



Diplome et equivalence comment fairrrrrre

Par **LatifaZe**, le **10/12/2012 à 18:18**

Bonjour, je suis algerienne et j'ai une licence en langue française et je voudrais faire lequivalence de mon diplome en france, comment ca se passe????? Merci de me repondre

Par **amajuris**, le **10/12/2012 à 18:39**

bjr,rnà ma connaissance et sauf dans le cas de convention particulière, il n'existe pas d'équivalence entre les diplômes universitaires algériens et les diplômes français.rnil existe des équivalences pour les diplômes universitaires obtenus au sein de l'union européenne.rnrnvoici des extraits du décret 85-906 qui traite de ce sujet:rnrn"Article 4 En savoir plus sur cet article...rnrnLes titulaires de titres ou diplômes étrangers peuvent demander à bénéficier d'une validation selon les modalités fixées par le présent décret et conformément aux accords internationaux et aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers.rnrnArticle 6rnrnUn dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.rnrnLa liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales. ". rnrnvous pouvez également consulter ce site:rnh<http://www.ciep.fr/enic-naricfr/comparabilite.php#0>rnrntout dépend si vous voulez cette équivalence pour poursuivre vos études en france ou si vous voulez travailler en France avec ce diplôme.rnrncdt

Par **LatifaZe**, le **10/12/2012 à 18:46**

Merci de m'avoir répondu. On m'a déjà parlé de ce site c a paris que je dois envoyer mon dossier mais est ce que je dois passé un test????

Par **amajuris**, le **10/12/2012 à 18:57**

je l'ignore.